

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2026

Délibération n°
20260915-03

L'an deux mille vingt-six et le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme BOCHATON Isabelle, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, M. THIERY Benoit, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
8 septembre 2026

Absents : Mme LAINÉ Delphine (excusée), M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BECHET Hervé), Mme GRIVEL Allma (excusée)

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2027

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
16 SEP. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
16 SEP. 2026
Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer le tarif des locations des salles communales aux associations pour l'année 2027.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe les tarifs suivants :

Locations ponctuelles (celles-ci feront l'objet d'un contrat pour chaque location, y compris pour les éventuelles mises à disposition gratuites) :

Salle Polyvalente (avec cuisine & vaisselle ...)	320 €
Salle Polyvalente (sans cuisine ni vaisselle)	210 €
Salle des Vins d'Honneur	140 €
Salle des Votes	gratuit

Par ailleurs, les associations à but non lucratif présentant un intérêt général pour la commune de par leurs activités (sportives, culturelles, caritatives, humanitaires, sociales, médicosociales, environnementales, à vocation d'animation ou de rassemblement des anciens combattants), bénéficieront du prêt d'une salle gratuitement, dans la limite de 3 manifestations par an (toutes salles confondues).

Il ne sera pas demandé de caution.

Locations pour mise à disposition annuelle aux associations (celles-ci feront l'objet d'une convention annuelle. La cotisation sera calculée en fonction du temps d'occupation des salles)

Salle Polyvalente	5.00 €/heure
Salle des Vins d'Honneur	4.00 €/heure
Salle des Votes	3.00 €/heure

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 15 septembre 2026

Le Maire

Georges BLANC

Le Secrétaire de séance


Jean-François GRAS